

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE DES OULLIERES EN DATE DU 2 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi deux juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la Commune de SAINT ETIENNE DES OULLIERES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Gilles DUTHEL, Maire, après avoir été convoqué le vingt-et-un février conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la Mairie le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents..... : 14

Nombre de conseillers votants : 14

Date d'affichage des délibérations..... : néant

Membres présents à la séance :

Monsieur DUTHEL Gilles, Maire

Mesdames BEDIN Elisabeth, BEROUJON Angèle, CECILLON Christiane, DAUMAS Nathalie, JAMBON Agnès, PASCAL-BILLEBAUD Valérie, VARAGNAT Nelly,

Messieurs BABAD Adrien, DAVAL Gérald, DESCOMBES Franck, DESPRES Georges, LARGE Jean-Sébastien, TENAUD Jacques,

Membres absents excusés à la séance :

GERMAN Aurélie, NICOT Nathalie, GAUTHE Jean-François, JARLOT Frédéric, SEIXEIRO Mickaël.

Madame BEDIN Elisabeth a été élue secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance,
- 2) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 mai 2025
- 3) Compte rendu des décisions prises par le maire au titre des délégations consenties par le conseil municipal
- 4) Intervention du SMDIS : bilan annuel
- 5) Questions diverses

Intervention :

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le Procès-Verbal du 5 mai 2025. Il n'y a pas d'observations particulières et le PV est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises par le maire au titre des délégations consenties par le conseil municipal :

- ✓ Décision ° 2025-05-01 portant commande d'un module toboggan de jeux extérieurs près de la garderie. Il est retenu la proposition de l'entreprise « KOMPAN » sise 363 rue Marc Seguin à DAMMARIÉ LES LYS (77190) » pour un montant de 2 152.62 € H.T.
- ✓ Décision n°2025-05-02 portant commande d'une étude sol pour les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle. Il est retenu la proposition du cabinet « INFRANEO - agence Lyon Guereins » sis rue de développement à GUEREINS (01090) » pour un montant de 1 750.00 € H.T.

Intervention du SMDIS : bilan annuel

Le Capitaine de VERMONT Yannick accompagné du Lieutenant DUPUY Sylvain sont venus à la rencontre des élus afin de faire un bilan sur l'activité opérationnelle de la commune en 2024.

Il en ressort les éléments principaux suivants :

- 108 opérations de secours dont 83 pour du secours et soins d'urgence aux personnes, 8 accidents de circulations, 7 opérations diverses et 10 incendies
- 157 sorties d'engins

- 90 victimes prises en charge et 79 victimes évacuées principalement vers l'hôpital Nord-Ouest

QUESTIONS DIVERSES :

Plan communal de sauvegarde : Monsieur le maire indique que ce dernier est en cours d'élaboration.

Scolaire : Madame Valérie PASCAL-BILLEBAUD fait savoir que Madame UGHETTO, directrice de l'école maternelle quitte la commune et que Madame BOISSON prendra la direction dès la rentrée. Monsieur Gérald DAVAL ajoute que le dossier de consultation des entreprises est en préparation et que la consultation sera lancée courant juin.

Travaux bâtiments : Monsieur Gérald DAVAL indique que les travaux du logement de la poste se poursuivent. Il reste l'électricité et le placo à faire.

Voiries : Monsieur Adrien BABAD fait savoir qu'un tour de la commune a été fait afin de préparer la programmation de travaux 2025.

Fleurissement : Monsieur Gérald DAVAL indique que le fleurissement de la commune est terminé et remercie les agents de leur travail.

Economie : Monsieur le maire fait savoir qu'un poissonnier s'est installé sur le marché. Un essai est fait pour un mois. A l'issue, il décidera s'il continue d'être présent ou pas.

Orages : Suite aux derniers orages, monsieur le maire indique que des arbres sont tombés sur les voies de circulations « allée de la Carelle ». La route a été fermée en attendant de faire réaliser un diagnostic pour connaître l'état des arbres et décider s'ils doivent être abattus ou non.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h 15.

A Saint Etienne des Oullières,
Le 23 juin 2025

Le Maire,
Gilles DUTHEL

La secrétaire de séance,
Elisabeth BEDIN

